



DINOZÉ



Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 2 – Octobre 2020

Résumé du conseil municipal

Le Jeudi 24 Septembre 2020 à 20h30

Étaient présents :

ADAM Catherine, ADAM Francis, ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, COLOMBAIN Camille, DEFRANOUX André, DIDOT Marie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte d'Informatisation Communal (SMIC)

La commune est adhérente à ce syndicat qui apporte une aide en ligne sur les diverses dématérialisations (comptabilité budgétaire, actes réglementaires, marchés publics).

Le conseil municipal accepte la contribution 2020 fixée à 360 € et nomme à l'unanimité :

Anthony GRANDMAIRE délégué au syndicat.

Patricia GORNET en suppléante.

Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale chargée de l'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

La commune est sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) qui remplace le régime fiscal unique (TPU). Pour être simple, c'est la Communauté d'Agglomération qui perçoit tous les impôts (CFE-TASCOS-IFER plus les taux additionnels aux taxes habitation et foncière). Cette dernière perçoit ces dotations et attribue une compensation aux communes après déduction des transferts de charges évalués par la CLETC.

Élus à la majorité absolue :

Titulaire : Wilfrid GRANDMAIRE

Suppléante : Stéphanie PERRIN

Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Épinal (SISSE)

Le SISSE a pour vocation d'assurer la construction et la gestion d'établissements scolaires ainsi que diverses installations.

Élues à la majorité absolue :

Titulaire : Stéphanie GRAND

Suppléante : Sandrine TOURNATORY

Élection de 2 délégués « Forêt » à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)

Les communes forestières agissent pour garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques par un gestionnaire unique (ONF).

Sont élus à la majorité absolue :

Titulaire : Francis ADAM

Suppléant : André DEFRANOUX

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Il est prévu que dans chaque commune, soit instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal doit proposer 24 membres (12 titulaires et 12 suppléants). La Direction des Finances Publiques désignera 6 membres titulaires et 6 suppléants parmi la liste proposée.

Cette commission a un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties. Elle formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés nouvelles, informe l'administration sur des constructions sauvages et anomalies.

Liste adoptée par 14 voix pour et 1 abstention.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le conseil élit à l'unanimité ses représentants à la CAO:

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
Marie DIDOT	Stéphanie PERRIN
Olivier ANTION	Camille COLOMBAIN
Wilfrid GRANDMAIRE	Patricia GORNET

La CAO intervient à titre principal dans le choix des offres et dans l'attribution des marchés publics à partir de 40 000 €.

Madame le Maire est présidente de droit de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Remise gracieuse de trop-perçu sur indemnités

Les conseillers délégués de la précédente municipalité devaient percevoir leurs indemnités jusqu'à la date du second tour des élections municipales, soit jusqu'au 28/06/2020. Le versement a été effectué sur le mois de juin 2020 complet, 2 jours ont été indûment versés à deux conseillers délégués pour un montant respectif de 6.73 €.

Le conseil accorde à l'unanimité la remise gracieuse de ce trop-perçu.

Modification du coefficient d'emploi du poste d'agent administratif

Jusque cet été, la Mairie de Dinozé comptait deux secrétaires administratives :

Poste principal à 80 %.

Et un complément à 20%.

Suite au départ de l'une d'elles, le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, accepte à l'unanimité de créer un poste à temps complet, soit 35h.

Décision modificative n°1 au budget communal

Sur demande de la trésorerie, le conseil accepte à l'unanimité de valider la décision modificative du budget communal afin de transférer (section investissement en dépenses) :

Chapitre 21 (achat de véhicules) – 2500 €

Chapitre 20 : (concession et droit similaire) + 2500 €

Cette décision modificative va permettre de régler la facture du fournisseur Process Informatique d'un montant de 681.60 €.

Prime exceptionnelle COVID

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 prévoit la possibilité de verser une prime de 1000 € maximum pour certains agents de la fonction publique de l'Etat et des collectivités territoriales soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Madame le Maire propose l'attribution de cette prime pour 2 agents. Cette prime est refusée par 9 voix contre et 6 pour.

Informations commissions communales

Commission « numérique »

Titulaire : Anthony GRANDMAIRE

Suppléant : Jérémy FREMIOT

Ponctuellement Stéphanie GRAND et Bernard ABOUT

Commission « sécurité »

Titulaire : Francis ADAM

Suppléant : Patricia GORNET

Commission « forêt »

Titulaire : Francis ADAM

Suppléant : André DEFRANOUX

Commission « liste électorale »

Titulaire : Francis ADAM

Suppléant : Bernard ABOUT

Commission « bulletin municipal »

Titulaire : Wilfrid GRANDMAIRE

Suppléant : Anthony GRANDMAIRE

Ponctuellement : Nathalie CHEVRIER

Relecteur/Correcteur : Francis ADAM

Commission « habitat nouvelles énergies »

Titulaire : Jeremy FREMIOT

Suppléant : Wilfrid GRANDMAIRE

Ponctuellement : Patrice VINCENT

Correspondant « défense »

Titulaire : Francis ADAM

Suppléant : Patrice VINCENT

Correspondant « presse »

Titulaire : Francis ADAM

Suppléante : Stéphanie GRAND

Commission « école »

Titulaire : Stéphanie GRAND

Suppléante : Sandrine TOURNATORY

Ponctuellement : Camille COLOMBAIN, Wilfrid GRANDMAIRE et Nathalie CHEVRIER

Commission « budget »**Titulaire : Wilfrid GRANDMAIRE**

Suppléant : Olivier ANTION

Ponctuellement : Marie DIDOT et Camille COLOMBAIN

Commission « PLU (plan local d'urbanisme) »**Titulaire : Wilfrid GRANDMAIRE**

Suppléant : Jérémy FREMIOT

Ponctuellement : Stéphanie PERRIN et Francis ADAM

Commission « travaux »**Titulaire : Jérémy FREMIOT**

Suppléant : Francis ADAM

Ponctuellement Olivier ANTION, Patrice VINCENT, Nathalie CHEVRIER et Wilfrid GRANDMAIRE

Commission « sports, loisirs et culture »**Titulaire : Stéphanie GRAND**

Suppléante : Marie DIDOT

Ponctuellement : Anthony GRANDMAIRE et Nathalie CHEVRIER

Commission « social »**Titulaire : Patricia GORNET**

Suppléante : Sandrine TOURNATORY

Ponctuellement : Anthony GRANDMAIRE, Camille COLOMBAIN, Nathalie CHEVRIER, Nicole ABOUT, Irène JEAGER, Marie-Odile MORET, Isabelle MILLEVILLE, Marie-Françoise et Bernard DAVAL.

Commission « cadre de vie »**Titulaire : Jérémy FREMIOT**

Suppléant : Francis ADAM

Ponctuellement : Oliver ANTION, Patrice VINCENT ; M. BELLAL, Marie-Françoise et Bernard DAVAL et Wilfrid GRANDMAIRE

Commission « voirie »**Titulaire : Jérémy FREMIOT**

Suppléant : Francis ADAM

Ponctuellement : Jean-Pierre GUEDIN

Commission « cimetière américain »**Titulaire : Jérémy FREMIOT**

Suppléante : Stéphanie GRAND

État civil en l'absence de la secrétaire :**Francis ADAM**

Informations commissions communales au sein de la Communauté d'Agglomération

Commission culture : Catherine ADAM

Commission tourisme : Catherine ADAM

Commission sports et loisirs : Catherine ADAM

Commission social et petite enfance : Catherine ADAM

Commission mobilité : Jérémy FREMIOT

Commission finances et ressources : Wilfrid GRANDMAIRE

Commission économie : Wilfrid GRANDMAIRE

Informations syndicats au sein de la Communauté d'Agglomération

- SICOVAD (Syndicat mixte de collecte et de valorisation des déchets ménagers de la région d'Épinal):

Stéphanie GRAND est nommée membre suppléante du syndicat.

- SCOT (Schéma de cohérence territoriale) :

Wilfrid GRANDMAIRE est nommé membre titulaire du syndicat et Jérémy FREMIOT suppléant.

Pour information :

Wilfrid GRANDMAIRE a été élu le lundi 21 septembre 2020 à Chantraine, 4ème vice-président du syndicat SCOT regroupant 147 communes lors de la réunion plénière présidée par Michel HEINRICH.

Informations diverses

- Horaires de mairie à partir du 1 novembre 2020 :

Lundi	9 h à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h	13 h à 17 h
Jeudi		13 h à 17 h

Et sur rendez-vous :

Téléphone mairie : 03 29 35 35 73

Téléphone du Maire : 07 82 80 55 43

Email : mairie-dinoze@orange.fr

- Salle de convivialité :

La salle n'est actuellement plus louée pour raisons sanitaires.

- Repas des aînés :

Pour ces mêmes raisons, le repas des aînés est annulé. A cet effet, nous demandons aux personnes de plus de 70 ans qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales de Dinozé de se faire connaître en mairie.

- Les activités « danse » ont repris en respectant le protocole sanitaire :

- La « zumba » le mardi de 20h30 à 21h30.
- La danse « forme » est proposée le lundi de 17h à 18h.
- Le « tango argentin » le jeudi de 20h à 22h.

- La ruche du bricolage a temporairement suspendu ses activités qui ne sont pas compatibles avec le protocole sanitaire.

- Les enfants de Dinozé nés entre 2010 et 2017 qui ne fréquentent pas l'école du village peuvent se faire connaître en mairie avant le 15 novembre 2020 sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

- **Diverses aides sont proposées aux familles de Dinozé, telles que le « pass communautaire », le « pass bus » et la participation aux licences de sport. Les demandes peuvent se faire soit par téléphone, soit par e-mail. Les documents requis peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie.**

- Pass communautaire

- 1 photo
- 1 photocopie de la pièce d'identité (recto-verso)
- 1 photocopie de la taxe foncière ou taxe d'habitation

- Pass bus

- Facture « imagine »
- Certificat de scolarité de l'enfant
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

- Participation licence sportive

- Photocopie de l'adhésion
- Facture de la licence
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

- Les abonnés FREE bénéficient à ce jour de tous les services associés aux offres fixes disponibles sur le site www.free.fr. Les abonnés FREE sont désormais assujettis au dégroupage.
- Enfin, il vous est demandé de prendre toutes les précautions nécessaires pour endiguer la pandémie qui nous frappe actuellement, notamment en portant le masque de protection.